



ÉVOLUTION DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE LA MÉTALLURGIE



NOUVEAU
DESIGN

Votre Lettre EDCM change de look, ainsi que toutes les communications relatives à la nouvelle convention.

Les négociations autour du nouveau dispositif conventionnel de la Métallurgie approchent de leur conclusion. Vous trouverez ci-après les principales avancées de ces derniers mois.

- **Le thème 8 relatif aux rémunérations a été traité.**

Les salaires minimums hiérarchiques (**SMH**) garantis ont été adaptés à la nouvelle grille de classification unique, en vue de leur application en janvier 2024. Pour les agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs et administratifs (AMTDA), ces SMH sont actuellement très différents selon les territoires auxquels ils s'appliquent. Demain, ils seront harmonisés et négociés chaque année au niveau national pour l'ensemble des salariés de la branche. Pour les cadres, une progression automatique des « minis » a été instituée en début de carrière, à l'image des indices de la position II actuelle.

Au 1^{er} janvier 2024, chaque salarié de la branche aura un nouveau coefficient en fonction de l'emploi qu'il occupe et un nouveau salaire minimal annuel garanti qui lui est associé. En aucun cas, son salaire réel ne baissera. Mais il pourra peut-être augmenter s'il est inférieur aux nouveaux « minis ».

Pour les AMTDA, la prime d'ancienneté est conservée avec des modalités de calcul très proches des dispositions actuelles. Il n'y aura aucune baisse de cette prime à la transition au 1^{er} janvier 2024.

Aujourd'hui, les primes associées à des sujétions particulières (travail de nuit, du dimanche, en équipe...) sont très diverses suivant les 77 conventions collectives AMTDA de la Métallurgie. Ces dernières ont été harmonisées nationalement et seront aussi applicables aux salariés cadres.

- **Le thème 9 sur le dialogue social en entreprise a été finalisé.**

Il s'agit d'affirmer le rôle de ce dialogue dans la performance des entreprises et de mieux reconnaître l'engagement des salariés, qu'ils soient élus ou mandatés syndicaux.

- **Le thème 7 concernant la protection sociale est en cours de négociation.**

Il vise à définir un niveau minimal obligatoire pour les remboursements des frais de santé ainsi que pour les risques lourds : indemnités en cas d'arrêt de travail, invalidité ou décès. Actuellement, les salariés des grandes entreprises sont le plus souvent bien protégés, en particulier des risques lourds. L'ambition de la négociation de ce thème est donc de constituer un socle de garanties obligatoires au niveau de la branche afin d'améliorer significativement la situation des salariés, en particulier ceux des PME.

Les travaux continuent intensément avec l'**objectif de terminer les négociations à la fin de cette année.**

Une nouvelle Convention Collective Unique, résultat des discussions menées depuis 2016, devrait être proposée à la signature des partenaires sociaux fin 2021/début 2022.

Si elle est signée par un nombre suffisant d'organisations syndicales représentatives au niveau de la branche (CFE-CGC, FO, CFDT et CGT), les dispositions s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2023 pour le chapitre « protection sociale » et au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des autres chapitres de cette convention, en particulier la grille de classification unique.

A partir du 1^{er} janvier 2022, les entreprises auront donc deux ans pour adapter leurs règles et leurs accords à ce nouveau dispositif conventionnel de branche. En particulier, elles devront impérativement mettre en place la nouvelle grille de classification des emplois, basée sur des fiches descriptives précises. Il s'agit d'un changement fondamental des habitudes de tous.

Pour ce faire, la Métallurgie CFE-CGC a engagé un vaste programme de formations de ses militants pour leur permettre de négocier efficacement dans les entreprises ces nouvelles dispositions, et de soutenir activement les salariés dans cette phase de transition structurante pour le devenir de notre branche.

Soyez assurés que l'ensemble des nos militants et syndicats seront à votre écoute et répondront à toutes vos interrogations.

Les 9 thèmes de l'EDCM

